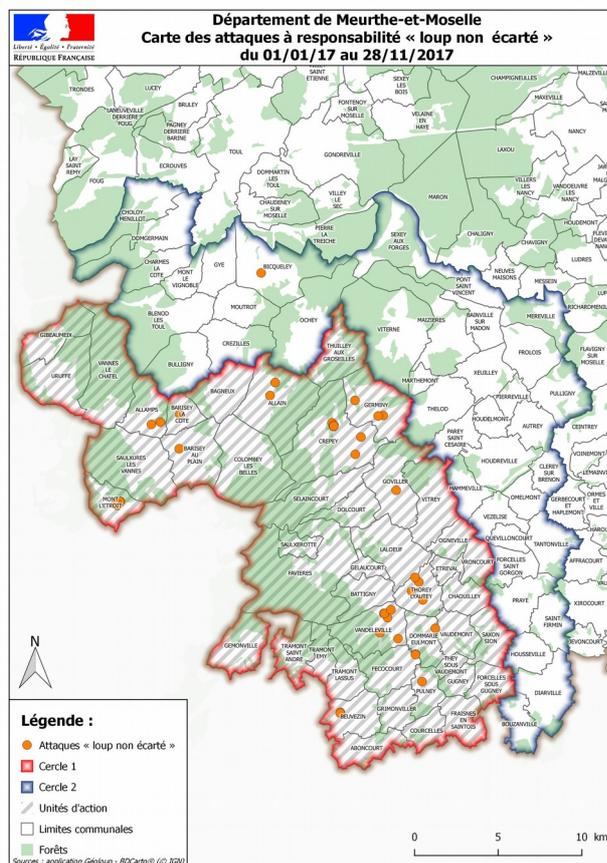


La présence du loup en Meurthe-et-Moselle Bilan 2017

Localisation des attaques



Tirs de défense délivrés

Depuis le nouvel arrêté interministériel du 18 juillet 2017 fixant le nombre maximum de spécimens de loup dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2017-2018, ont été signés en Meurthe-et-Moselle :

- 6 tirs de défense « simple »
- 2 tirs de défense renforcée.

Les tirs de défense "simple" sont mis en oeuvre par les éleveurs et mobilisant les chasseurs locaux habilités.

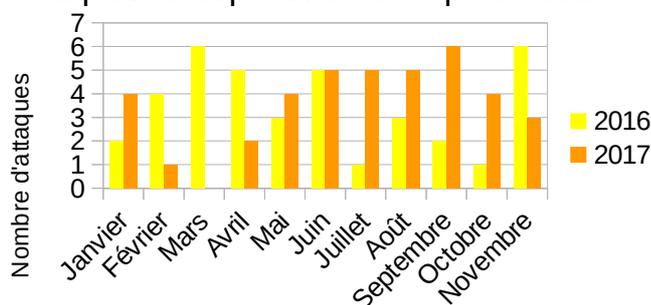
A noter que pour la période 2016-2017, ont été signés :

- 6 tirs de défense "simple"
- 4 tirs de défense renforcée.

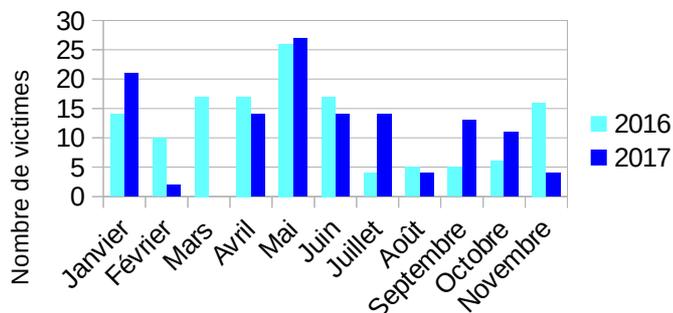
Dommmages

Les chiffres des attaques et les victimes indemnisables de 2017 sont du même ordre de grandeur que celui de 2016 : 39 attaques et 134 victimes en 2017 (au 18/11) et 39 attaques et 140 victimes (au 15/11) en 2016.

Attaques à responsabilité loup non écarté

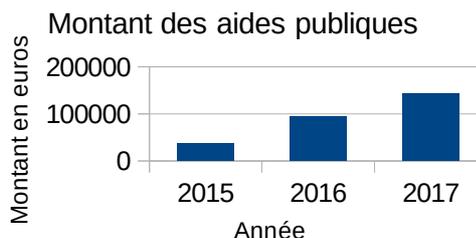


Victimes indemnisables



Aides publiques

Pour les protections des troupeaux spécifiques, des mesures (clôtures et postes électrifiés, gardiennage renforcé, chiens de protection, analyses de protégeabilité) sont cofinancées par le FEADER et le Ministère de l'Agriculture.



Identification du loup



L'ONCFS a transmis les résultats des analyses génétiques des échantillons prélevés en hiver 2016-2017 dans la Zone de Présence Permanente (ZPP) Saint-Amond. Les 5 échantillons prélevés en Meurthe-et-Moselle ont été analysés : l'un de ces échantillons correspond à un même loup ne présentant pas de caractère d'hybridation, les autres étant du chien, du renard et du chevreuil. De plus, l'ensemble des clichés réalisés dans le cadre du suivi par piégeage photographique en Meurthe-et-Moselle depuis le début de l'année, au nombre d'au moins 31 photos de grands canidés (dont 25 expertisés « loup ») ne montre toujours qu'un individu. Néanmoins, l'ONCFS ne sait pas encore si ce loup est le même que celui identifié les années précédentes, puisque les analyses ont été effectuées par des laboratoires différents avec des méthodologies différentes. Cette information ne pourra être connue que courant 2018.

Définitions

ZPP (Zone de Présence Permanente) : territoire sur lequel au moins 3 indices de présence ont été relevés pendant 2 hivers consécutifs. Elle correspond donc au territoire d'au moins un loup qui n'est plus en phase de dispersion mais qui s'est installé sur ce territoire, durablement ou non. La Meurthe-et-Moselle est concernée par la ZPP Saint-Amond, anciennement dénommée ZPP HMVM.

Cercles 1 et 2 : zonages permettant de cibler les mesures de protection contre la prédation. Le cercle 1 regroupe tout ou partie des communes sur lesquelles la présence du loup est régulièrement détecté ou probable. Le cercle 2 regroupe tout ou partie des communes situées à proximité du cercle 1 et susceptibles d'être colonisées par le loup.

Barème d'indemnisation et territorialisation du plan national loup

Le préfet a cosigné le 28 juin dernier avec le Préfet des Vosges à l'attention du Directeur du cabinet du Ministre de la transition écologique et solidaire, une demande de modification du barème d'indemnisation des pertes indirectes pour les territoires de plaine et une territorialisation du plan national loup notamment pour les arrêtés de tirs.

Réseau loup-lynx

La réunion annuelle des correspondants du réseau loup-lynx local a eu lieu le 6 décembre dernier. Ce réseau est un outil de suivi patrimonial pour rendre compte des tendances d'évolution des aires de répartitions et de la démographie dans un objectif de mesurer l'état de conservation de ces deux espèces protégées. Ce dispositif est ancré sur la base d'un déploiement d'une trentaine de correspondants d'horizons divers.

Les points qui ont été abordés au niveau local sont notamment : les formations prévues en 2018, les résultats des analyses génétiques sur la ZPP Saint-Amond concluant à la présence d'un seul loup génotypé mâle (4 analyses dont 1 en Meurthe-et-Moselle), le bilan du suivi hivernal et estival dernier, le passage du loup au niveau de l'autoroute A31 (une quarantaine de passages possibles), le bilan des pièges photos de l'ONCFS (18 photos (provisoire)) et de l'association Meuse Nature Environnement.

